



Date limite de dépôt du dossier : **avant le 30 JUIN 2025**
Dossier à fournir complet. **Tout dossier incomplet ne sera pas accepté.**

CANTINE SCOLAIRE MUNICIPALE 2025/2026

Fiche d'inscription

POUR TOUT RENSEIGNEMENT : 05.63.80.24.14 ou etatscivil.cantine@mairie-stbenoit.fr

ENFANT

NOM	
Prénom	
Date de naissance	
Ecole fréquentée	
Classe	
Nom de l'enseignant(e)	
Jours de fréquentation	☐ Lundi ☐ Mardi ☐ Jeudi ☐ Vendredi ☐ Suivant planning ☐ Occasionnellement
Régime alimentaire	☐ sans porc ☐ sans viande ☐ sans poisson
Allergie	Protocole d'Accueil Individualisé : ☐ signé ☐ déposé, en attente de signature

PARENT/RESPONSABLE PAYEUR

☐ Père ☐ Mère ☐ Tuteur(trice) ☐ Famille d'accueil
 NOM : Prénom :
 Adresse :
 N° rue : Bât. : Appart. :
 Code Postal : Ville :
 Profession : Employeur :
 ☎ fixe :/...../...../...../..... ☎ portable :/...../...../...../..... ☎ professionnel :/...../...../...../.....
 Courriel :@.....
 N° ALLOCATAIRE : ☐ CAF ☐ MSA :

TARIFICATION SOCIALE DES CANTINES

Afin de pouvoir bénéficier de la **NOUVELLE TARIFICATION DE LA CANTINE**, **joindre une attestation de quotient familial récente. En l'absence de ce document, le tarif maximum de 3,72 € sera appliqué.**

Quotient familial 0-370 = 0.85 € / Quotient familial 371-1000 = 1 € / Quotient familial 1001 et + = 3.72 €

Je soussigné(e)responsable légal de l'enfant ci-dessus mentionné :

- ☐ déclare avoir pris connaissance du courrier de Monsieur le Maire expliquant la mise en place du dispositif « CANTINE A 1€ » à compter de janvier 2022
☐ déclare être informé(e) que cette tarification durera UNIQUEMENT le temps où l'Etat apportera son soutien financier, et qu'à l'issue de la convention avec l'Etat le dispositif de cantine à 1€ ne pourra pas être maintenu
☐ m'engage à fournir un justificatif (du mois en cours) de la CAF indiquant le QUOTIENT FAMILIAL du foyer où le ou les enfants sont rattachés *

*Les allocataires peuvent connaître leur quotient familial via la rubrique "Mon Compte" sur www.caf.fr

☐ atteste que les informations fournies sont conformes à la réalité et je suis informé(e) qu'est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts (article 441-7 du Code Pénal)

FACTURATION

Les **AVIS DES SOMMES A PAYER (ASAP)** seront envoyés au responsable payeur par courrier par la Direction Générale des Finances publiques (DGFIP) en :

1. **NOVEMBRE 2025** pour le paiement des repas de septembre 2025 et octobre 2025
2. **JANVIER 2026** pour le paiement des repas de novembre 2025 et décembre 2025
3. **MARS 2026** pour le paiement des repas de janvier 2026 et février 2026
4. **MAI 2026** pour le paiement des repas de mars 2026 et avril 2026
5. **JUILLET 2026** pour le paiement des repas de mai 2026 et juin/juillet 2026

Attention : la facturation alternée nécessite que chaque redevable remplisse un dossier.

MODALITÉS DE PAIEMENT

- **“PayFiP”** : paiement par **carte bancaire** sur le site : <https://www.payfip.gouv.fr> avec les références indiquées sur l'ASAP.
- **Prélèvement** : le montant sera prélevé sur le compte indiqué sur le l'avis des sommes à régler (*mandat de prélèvement à remplir en mairie, joindre le relevé d'identité bancaire*).
- **Espèces** (dans la limite de 300 €) ou **carte bancaire**, muni de l'avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (*liste consultable sur www.impot.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite*).
- **Chèque bancaire ou postal** adressé au comptable chargé du recouvrement (Service de gestion comptable Albi, 209 rue du Roc, 81014 ALBI. Joindre le talon détachable à votre chèque, sans le coller, ni l'agrafer.
- **Mandat ou virement** sur le compte courant postal du comptable chargé du recouvrement : inscrire très lisiblement dans le cadre “correspondance” les références portées sur le talon détachable.

Le chèque ou le mandat doivent être obligatoirement libellés à l'ordre du TRESOR PUBLIC, Ne pas envoyer un chèque sans indication du bénéficiaire ainsi que des références de la créance acquittée.

Votre choix de paiement

☐ Prélèvement automatique

◆ **Renouvellement d'inscription :**

Pour un renouvellement d'inscription, le **mandat et le RIB déjà fournis seront utilisés** pour la facturation de l'année scolaire 2025/2026, **sauf en cas de changement.**

◆ **Première inscription ou modification de coordonnées bancaires :**

- **Remplir un mandat de prélèvement** (document disponible en mairie)
- **Joindre un RIB** (Relevé d'Identité Bancaire)

☐ Autre : espèce, carte bancaire, chèque bancaire ou postal, mandat ou virement.

Je soussigné(e).....,

- ☐ certifie l'exactitude des renseignements portés sur le présent dossier d'inscription et m'engage à informer la mairie de toute modification (adresse, numéro de téléphone changement de coordonnées bancaires,...).
- ☐ Je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'inscription pour lequel je demande l'inscription de mon (mes) enfant(s) et déclare en accepter les modalités.
- ☐ Je suis informé(e) que tout repas commandé sera à ma charge et que **tout changement devra être signalé avant 9 heures** par téléphone au 05.63.80.24.14 (répondeur) ou par courriel etatcivil.cantine@mairie-stbenoit.fr ou en ligne sur le portail sécurisé du site internet de la commune : www.saint-benoit-de-carmaux.fr

Les menus de la semaine sont disponibles sur l'application CITYKOMI



Saint-Benoît-de-Carmaux, le
Signature